



Concours : CAPET externe

Section : économie et gestion

Option : gestion des activités touristiques

Session 2019

Rapport de jury présenté par : Monsieur Alain Henriet

Président du jury

Mot du président

L'option E - gestion des activités touristiques - du CAPET économie et gestion est ouverte pour la seconde fois depuis sa récente création (2016 et 2017) si l'on met de côté la session exceptionnelle étalée sur une période transitoire de deux ans (2013 pour l'admissibilité et 2014 pour l'admission) qui reposait sur des dispositions spécifiques. La maquette du concours en vigueur est conforme au modèle générique des concours du CAPET avec deux épreuves écrites d'admissibilité de coefficient 1 et deux épreuves orales d'admission de coefficient 2 (le contenu et le déroulement des épreuves sont rappelés dans le rapport).

Il s'agit d'un concours à petit flux (4 postes pour cette session – uniquement en public) car il vise à recruter des professeurs destinés à enseigner les disciplines relevant de l'économie-gestion en section de BTS Tourisme. Notons cependant que, comme tout titulaire du CAPET économie et gestion, un ou une lauréat(e) de l'option E doit disposer des compétences nécessaires pour assurer les enseignements communs du cycle STMG à savoir « sciences de gestion » en classe de première et « économie, droit et management » en classes de première et de terminale.

Le nombre de candidats présents aux deux épreuves d'admissibilité de la session 2017 s'est élevé à 23 (soit deux de moins qu'à la session 2016). 6 ont été déclarés admissibles (avec une barre d'admissibilité fixée à 9,25 sur 20, un peu supérieure à celle de 2016 qui était de 8,5, mais avec une baisse du nombre d'admissibles). Cinq des 6 candidats admissibles se sont présentés aux épreuves orales, organisées les 29 et 30 juin au lycée Duplessis Mornay à Saumur. Trois des quatre postes ouverts ont pu être pourvus (avec une barre d'admission fixée à 9,08) alors qu'à la session précédente les quatre postes ouverts ont été pourvus avec une barre d'admission fixée à 10,58.

J'invite les futurs candidats à lire attentivement les observations et recommandations faites par les membres du jury dans ce rapport à l'issue de la session 2017 pour en tirer profit lors de leur présentation aux épreuves écrites et orales des prochaines sessions. Il est envisagé une ouverture du concours option E une année sur deux : la prochaine session devrait avoir lieu en 2019. Le programme du concours est publié sur le site ministériel dédié (www.devenirenseignant.gouv.fr) ; il comprend deux parties : une partie commune à toutes les options du CAPET économie et gestion (en droit, économie, management et sciences de gestion) et une partie spécifique à l'option.

Je remercie le vice-président Patrick Pégoraro, IA-IPR de l'académie de Lyon, et les enseignants qui ont participé aux deux phases de la session pour leur implication afin que cette session se déroule au mieux (l'arrêté indiquant la composition du jury est publié sur le site du ministère) ainsi que les chefs d'établissement qui ont accueilli la correction des épreuves d'admissibilité (le lycée Colbert à Lyon) et le déroulement des épreuves d'admission (le lycée Duplessis Mornay).

Alain Henriët
président de jury
Inspecteur général

1. Épreuves d'admissibilité

Nota : le sujet des deux épreuves d'admissibilité du concours 2017 est publié sur le site ministériel dédié (www.devenirenseignant.gouv.fr) et accessible à tout public.

1.1 Première épreuve : composition de sciences de gestion

1.1.1 Rappel de la définition de l'épreuve

L'épreuve « composition de sciences de gestion » consiste en l'étude de situations de gestion basées sur des données réelles, en vue de les analyser et de proposer des solutions. Elle mobilise les sciences de gestion dans l'option correspondante ainsi que des références au management des organisations et aux systèmes d'information de gestion.

Le sujet de l'épreuve est spécifique à l'option choisie.

Durée : 5 heures – coefficient 1

1.1.2 Données statistiques

Nombre de copies corrigées	: 24
Moyenne	: 7.31 / 20
Note la plus basse	: 1.5 / 20
Note la plus haute	: 13 / 20
Écart-type	: 3.27

Une analyse plus fine par dossier et sous-parties donne les éléments suivants :

Dossier	Noté sur 60	Note moyenne (1)	Note maximale
Dossier 1 : Les orientations stratégiques de la CSNSN	25	9.9	
1.1 Caractéristiques du tourisme durable	6	2.6	5
1.2 Directives du MAEDI et développement local	6	2.9	6
1.3 Diagnostic financier de la CSNSN	6	1.6	5.5
1.4 Matrice d'Ansoff : propositions d'axes de développement	7	2.8	7
Dossier 2 : Ouverture de la boutique « Les Docks de Loire »	13	5.8	
2.1 Justification du choix stratégique d'ouverture	6	3.2	6
2.2 Analyse critique de la stratégie de marque	4	1.5	4
2.3 Justification du choix de stratégie	3	1.1	2
Dossier 3 : Gestion de la boutique	22	6.3	
3.1 Budget de trésorerie prévisionnel	10	1	10
3.2 Actions de communication vers les prescripteurs	4	2.4	4
3.3 Développer la fréquentation des groupes	4	1.7	4

3.4 Contrat de travail	4	1.2	4
------------------------	---	-----	---

(1) Respectivement sur l'ensemble du dossier et par parties

1.1.3 Présentation du sujet

L'étude de cas porte sur une Société par Action Simplifiée Unipersonnelle qui développe une activité de croisière fluviale sous la marque CSNSN. Son responsable ambitionne faire de la CSNSN l'un des opérateurs touristiques contribuant à donner de Saumur l'image d'une destination de tourisme durable majeure en s'appuyant sur les nouvelles orientations du MAEDI.

Un premier dossier porte sur les orientations stratégiques de la CSNSN. Après avoir caractérisé le tourisme durable, analysé les opportunités offertes par les nouvelles orientations du MAEDI et réalisé le diagnostic financier de la structure, il s'agit de faire des propositions d'axes de développement d'activités.

Le deuxième dossier porte sur l'ouverture d'une boutique sous le nom des « Les Docks de Loire ». Après avoir justifié le choix stratégique d'ouverture de cette boutique, il s'agit de faire une analyse critique de la stratégie de marque adoptée.

Le troisième dossier porte sur la gestion de la boutique et son développement. Il est demandé de construire le budget de trésorerie prévisionnel de la boutique, puis d'envisager les actions nécessaires au développement des clientèles et enfin de faire une recommandation de type de contrat de travail concernant le recrutement d'un responsable boutique.

Dossier 1 - Les orientations stratégiques de la CSNSN

L'étude de ce dossier nécessite une maîtrise et une application des concepts de base de la démarche stratégique, des connaissances relatives aux grandes formes de tourisme, ainsi que la capacité à calculer des indicateurs financiers et à synthétiser les informations.

1.1 Identifiez les grandes caractéristiques du tourisme durable

Cette question demande de la part du candidat la connaissance du tourisme durable, tant dans ses objectifs, ses acteurs, que dans son offre et les formes alternatives.

Le jury a valorisé les réponses structurées et une capacité d'illustration et d'argumentation.

1.2 Montrez-en quoi les nouvelles directives du MAEDI (ministère des Affaires étrangères et du développement international) en matière de tourisme constituent une opportunité de développement pour l'activité touristique du saumurois d'une part et pour la CSNSN d'autre part.

Le candidat doit identifier les 4 pôles du MAEDI (annexe fournie) pouvant s'appliquer au bassin saumurois et en croisant ces pôles avec l'offre touristique du territoire. La mise en perspective de ces éléments permet de valoriser des opportunités. Ceci doit également permettre au candidat de pointer alors la correspondance des pôles du MAEDI avec les orientations stratégiques de la CSNSN.

Les compétences attendues des candidats sont l'aptitude à utiliser des informations fournies dans le sujet en les croisant avec leurs connaissances personnelles. De nombreux candidats n'ont pas su distinguer dans leur analyse les différents acteurs.

1.3 Élaborez le diagnostic financier de la CSNSN avec les indicateurs qui vous paraissent pertinents

Il est attendu du candidat une connaissance et une bonne utilisation des indicateurs financiers courants : FRNG, BFR, chiffre d'affaires et son évolution, trésorerie nette et taux d'endettement...

Beaucoup de candidats n'ont pas traité pas cette question, qui permet pourtant une analyse rapide à partir de la détermination de quelques indicateurs fondamentaux en diagnostic.

1.4 En vous aidant de la matrice produits/marchés d'Igor ANSOFF, faites trois propositions d'axes de développement d'activités possibles pour la CSNSN. Pour chaque proposition, vous préciserez ses intérêts et ses contraintes (légal, financières, organisationnelles...).

Le jury a apprécié que des candidats :

- développent la matrice d'ANSOFF et les stratégies possibles
- présentent un minimum de 3 axes de développement d'activités possibles
- justifient chaque axe avec les intérêts et les contraintes pour chaque proposition.

Dossier 2 - L'ouverture de la boutique « Les Docks de Loire »

Le dossier centré sur la problématique de l'ouverture d'une boutique conduisait le candidat à mobiliser des compétences dans le domaine stratégique. Plus spécifiquement, les deuxième et troisième questions demandent une capacité à appréhender la démarche d'entreprise dans ses dimensions mercatique et juridique.

2.1 Justifiez le choix stratégique d'ouverture de cette boutique.

Le candidat doit faire preuve de réalisme et réfléchir aux atouts apportés par l'ouverture de la boutique pour la CSNSN en présentant un minimum de trois justifications argumentées et justifiées.

2.2 Faites une analyse critique de cette stratégie de marque en identifiant ses avantages et ses inconvénients.

Cette question nécessite de la part du candidat de pouvoir identifier la stratégie de marque adoptée et l'étudier. Au moins deux avantages et deux inconvénients expliqués et justifiés étaient attendus.

2.3 Cette attitude vous paraît-elle judicieuse ? Vous justifierez votre réponse

Le candidat doit prendre position sur la non protection des 2 marques et sur le dépôt des noms de domaines, et la justifier de manière cohérente. Cette question ne demande pas de connaissance juridique pointue mais suppose de s'appuyer sur des connaissances juridiques voire mercatiques, et sur le bilan financier de la CSNSN.

Dossier 3 - La gestion de la boutique « les Docks de Loire »

Ce dernier dossier conduit le candidat à mettre en œuvre des compétences opérationnelles dans le domaine de la gestion d'organisation : comptabilité, animation de réseau, développement de clientèle et gestion des relations humaines. Ce qui nécessite non seulement une maîtrise des techniques mais également une capacité à opérer des choix pertinents compte tenu de la structure et de son environnement.

3.1 Construisez le budget de trésorerie prévisionnel de la boutique « Les Docks de Loire » pour les mois de juin, juillet et août 2017

Il est attendu du candidat une rigueur méthodologique ainsi qu'une capacité à mettre en œuvre une démarche. Détermination de la TVA à reverser à l'Etat pour chaque mois, prise en compte des modalités de règlement des fournisseurs et des conditions de paiement accordées aux clients sont des étapes nécessaires pour la détermination des encaissements et des décaissements mensuels.

3.2 Faites une proposition argumentée d'action(s) qui permettra(ont) d'améliorer la connaissance des « Docks de Loire » auprès de cette cible et de développer son réflexe de prescription.

Le jury a apprécié que le candidat :

- décrive avec précision l'action proposée ;
- justifie le choix de (des) action (s) proposées : adaptation à l'objectif et à la cible choisie, facilité de mise en œuvre, coût, originalité...

La conduite d'une démarche : objectif – cible – moyens a été valorisée par les correcteurs. Elle permettait au candidat de formuler des propositions d'actions adaptées et pertinentes. La variété des cibles (hébergeurs, structures réceptives du territoire, commerçants locaux, institutionnels...) offrait la possibilité de décliner des actions diversifiées.

3.3 Quelles recommandations feriez-vous à Bernard Henry pour atteindre cet objectif.

Le candidat doit tout d'abord identifier les causes d'une fréquentation insuffisante de la boutique par la clientèle groupe : éloignement de la boutique du ponton de départ des croisières, mauvaise communication auprès des conducteurs de car, tarification groupe supérieure au prix du billet individuel, mauvaise communication auprès des responsables de groupes, CE, associations... Cela permet ensuite de formuler des recommandations adaptées. Les correcteurs ont donc valorisé tout autant la démarche que la pertinence des recommandations réalisées par le candidat.

3.4 Compte tenu des spécificités de la CSNSN, quels conseils pourriez-vous donner à Bernard HENRY en matière de choix de contrat de travail pour cette personne ?

Le traitement de cette question nécessite de la part du candidat une connaissance des types de contrat de travail possibles et de leurs spécificités (CDI, contrat saisonnier, contrat d'intérim, CUI, contrat d'apprentissage...).

La pertinence de la proposition d'un de ces contrats suppose en outre que le candidat apprécie les spécificités de la CSNSN (saisonnalité de l'activité, besoin de polyvalence, capacité financière réduite, volonté de développement durable de l'entreprise,) et prenne en considération les valeurs de son dirigeant.

Toute proposition de type de contrat dûment argumentée pouvait alors être prise en compte par les correcteurs.

1.1.4 Commentaires du jury

Sur le fond

Le premier dossier renvoyant à une analyse correcte de documents et à des connaissances générales sur le tourisme durable, a été globalement bien traité.

Mais l'analyse de l'offre touristique du territoire a été faite sans véritable lien avec l'opportunité des pôles touristiques du MAEDI. Le diagnostic est donc souvent peu abouti, et non structuré.

De même la méconnaissance des indicateurs financiers, le manque de connaissance d'outils stratégiques comme la matrice ANSOFF ont pénalisé la majorité des candidats.

Le deuxième dossier portant l'ouverture de la boutique a été le mieux traité. Mais les notions de stratégies relatives à la marque sont faibles et n'ont permis qu'une analyse et une justification très incomplètes.

Le troisième dossier est le moins bien traité : les notions fondamentales de gestion et les notions juridiques liées aux contrats de travail sont peu ou pas connues.

De façon générale, il est regrettable que :

- les candidats se limitent à reprendre les éléments figurant dans les annexes sans en effectuer l'analyse d'où une utilisation minimaliste ;
- les réponses données ne soient pas davantage structurées ;
- certaines parties soient traitées partiellement, voire pas du tout (en particulier en gestion)
- beaucoup de candidats ne maîtrisent pas suffisamment les méthodes et les outils leur permettant d'effectuer les analyses nécessaires (diagnostic, outils de gestion, analyse stratégique...).

Au final, de trop nombreux candidats affichent des lacunes importantes au niveau des concepts, en particulier en gestion ou en droit.

Sur la forme

De nombreuses copies offrent une présentation confuse, peu structurée et manquant de précision.

Or une présentation sous forme de tableaux, une argumentation claire et organisée facilitent la compréhension tant du jury que de futurs étudiants auxquels ils seront confrontés.

Le jury a parfois déploré une écriture peu lisible et de nombreuses fautes d'orthographe.

1.1.5 Conseils aux candidats

Pour réussir cette épreuve, le candidat doit :

- connaître et s'appropriier les programmes des classes de première et terminale STMG, des classes des BTS tertiaires en management ainsi que le référentiel du BTS tourisme ;
- maîtriser les calculs de coûts, de prix de vente, de rentabilité et les règles d'établissement d'un budget ;
- pour chaque dossier, bien repérer les annexes les plus utiles. Il convient d'exploiter la documentation jointe en sélectionnant les informations pertinentes en lien avec les différents dossiers à traiter ;
- à l'issue d'une première lecture, avoir une vision globale des travaux à réaliser afin d'apprécier le temps à consacrer à chaque point ;
- utiliser les apports théoriques en lien avec les questions et le contexte de l'entreprise.

1.2 Deuxième épreuve : épreuve de synthèse

1.2.1 Rappel de la définition de l'épreuve

L'épreuve consiste en l'exploitation d'un dossier documentaire relatif à des problématiques relevant du management des organisations et en l'étude de leurs prolongements économiques et juridiques. Le sujet de l'épreuve peut être commun à plusieurs options.

L'épreuve comporte **deux parties** :

- une **synthèse**, à partir de la formulation d'une problématique fournie dans le sujet et centrée sur l'exploitation pédagogique d'un thème de management des organisations ;
- une **réponse à une série de questions** à portée didactique, dans le domaine économique, ou dans le domaine juridique. Le candidat **choisit** de traiter la série de questions se rapportant **à l'un ou à l'autre** de ces domaines.

La note de synthèse doit mettre en évidence les dimensions économique et juridique du sujet et comporter, dans le sujet proposé, 1 300 mots maximum (+/- 10 %). Elle reprend les différents éléments du dossier, sans ajout de données supplémentaires et sans refléter l'avis du rédacteur, comme indiqué dans les consignes.

Durée : 5 heures – coefficient 1

1.2.2 Données statistiques

Nombre de copies corrigées	: 23
Moyenne	: 6.63 / 20
Note la plus basse	: 3 / 20
Note la plus haute	: 10.5 / 20
Écart-type	: 2.02

1.2.3 Commentaires du jury

Partie synthèse

Le thème de la note de synthèse proposé aux candidats à la session 2017 est « **L'organisation du travail dans les entreprises** »

La qualité de la synthèse est très inégale. Si certains candidats en maîtrisent la méthodologie, d'autres en sont très éloignés. Or, l'appropriation par les candidats des contraintes de l'exercice (formulation d'une problématique, stricte synthèse des éléments du dossier, respect du nombre de mots) importe tout autant que le contenu scientifique délivré.

Faut-il encore rappeler aux candidats qu'ils se présentent à un concours de recrutement de personnel enseignant, et qu'à ce titre, une mauvaise maîtrise des règles d'orthographe, de grammaire et de syntaxe peut être discriminante.

Le sujet précise le nombre de mots attendu dans la synthèse : 1 300 (+/-10 %). Les candidats doivent indiquer le décompte du nombre de mots à la fin de la synthèse. Ce nombre est vérifié par le jury.

Remarques méthodologiques

La synthèse est un exercice qui doit respecter un certain formalisme. Les candidats sont jugés à la fois sur leur capacité à contextualiser, problématiser et structurer leur propos, mais aussi à sélectionner et hiérarchiser l'information tout en la mettant en valeur dans le cadre d'un plan réfléchi.

Ainsi, le jury attend une introduction, la formulation d'une problématique, un fil conducteur au développement. L'introduction permet de préciser les termes du sujet et doit montrer que les enjeux du sujet sont cernés et compris.

Le jury constate que certains candidats ont des difficultés à exprimer une problématique. C'est un écueil récurrent. Trop souvent les candidats proposent, en guise de problématique, une liste de questions réductrices qui ne permettent pas d'englober la totalité du sujet, traduisant ainsi le manque de recul sur le sujet. La problématique doit être énoncée sous forme d'une question unique.

Exemples de problématiques :

Comment l'organisation du travail peut-elle contribuer à la performance de l'entreprise ?

Les sciences du management proposent-elles un modèle optimal d'organisation de travail ?

Le jury constate que la structuration de la synthèse manque de profondeur. Certains candidats se contentent de résumer les documents en les juxtaposant, ce qui ne répond pas à l'exigence de la synthèse, et traduit une maîtrise insuffisante des concepts scientifiques relevant du management.

Exploitation des documents : les candidats ne doivent pas faire référence à des données extérieures aux documents, ni à des réflexions personnelles. Il est possible de faire une référence explicite aux numéros des documents exploités ou à leurs auteurs.

Remarques quant au contenu

Le sujet porte sur une thématique relative à l'organisation du travail dans l'entreprise. Il s'agissait de montrer que les modalités d'organisation du travail dans l'entreprise constituent un véritable enjeu, un objet d'analyse et de questionnement central sous la double contrainte d'une pression concurrentielle croissante dans un contexte de restrictions budgétaires.

Exemples de plan possible :

Exemple 1 :

- I - Optimiser la production dans un environnement stable
 - A - La recherche de productivité fondée sur les volumes
 - B - Hausser le niveau de qualité de la production
- II - S'adapter aux évolutions rapides d'un environnement turbulent
 - A - La recherche de combinaisons productives flexibles
 - B - Le couple productivité-flexibilité fondé sur la responsabilisation des salariés

Exemple 2 :

- I. Les formes classiques de l'organisation du travail
- II. Les formes hybrides, actuelles de l'organisation du travail

Conseils aux candidats

L'exercice de la note de synthèse permet d'apprécier les compétences des futurs enseignants, à hiérarchiser et articuler un corpus important d'informations. Dans l'exercice de leur profession, les enseignants seront amenés à initier leurs élèves ou étudiants à la méthodologie de la synthèse (notamment en classe de terminale et de BTS).

La note de synthèse représente un exercice exigeant, nécessitant une bonne maîtrise méthodologique qui ne peut s'acquérir que dans le cadre d'une préparation rigoureuse et régulière. Les candidats doivent poser une problématique, à articuler parties et sous-parties du développement en s'appuyant sur une distribution progressive du corpus documentaire servant ainsi d'éléments d'argumentation à la problématique. Il convient de soigner les transitions et de s'astreindre à une relecture de la copie pour corriger les fautes d'orthographe et/ou de syntaxe. De plus, le jury ne peut qu'encourager les candidats à pratiquer régulièrement la lecture de la presse économique et de documents juridiques afin de s'entraîner à une lecture rapide et efficace, accompagnée dans l'idéal en notes des idées maîtresses qui y sont développées

Rappel des principes de base de la note de synthèse (pour ce concours)

La note de synthèse n'est pas un résumé condensé de différents articles. Le but de cette épreuve est de tirer les informations essentielles de chaque document, puis de les organiser de manière structurée dans son devoir. Dans tous les cas, il s'agit de proposer une information brève, objective, directement utilisable, sur un sujet qui pose problème.

L'objectivité

Une règle fondamentale consiste à éviter la partialité qui n'est pas de mise dans une note de synthèse, quels que soient les arguments développés. Ce n'est pas un rapport personnel et il convient de ne jamais manquer à la règle de l'objectivité qui vaut neutralité.

Étapes de conception de la note de synthèse

1. Parcourir rapidement le dossier documentaire. Repérer les documents les plus accessibles, ceux qui semblent longs et techniques, ceux qui sont structurés. Les plus abordables seront souvent lus en premier alors que les plus techniques le seront dans un deuxième temps.
2. Concernant la prise de notes, elle doit être active : les idées extraites doivent être reliées progressivement avec celles qui ont été extraites des documents précédemment lus.
3. Problématiser l'idée directrice qui relie les différents documents. La formuler en préalable à l'annonce du plan.
4. Construire un plan, l'annoncer dans l'introduction puis s'y conformer.
5. Articuler son propos en prévoyant des transitions entre parties et sous parties.
6. Éviter qu'à l'intérieur des différentes parties le propos ne se perde en détails et digressions inutiles.
7. Ne pas formuler d'opinion personnelle.

Partie « Questions d'ordre économique ou juridique »

Le candidat choisit la série de questions d'ordre économique ou d'ordre juridique, **sans possibilité de panachage, en indiquant clairement sur la copie, la nature de son choix.**

Choix 1 - Questions économiques

- 1/ Quels sont les déterminants de la productivité du travail ?
- 2/ Comment les pouvoirs publics interviennent-ils dans la lutte contre le chômage ?
- 3/ Le protectionnisme est-il favorable aux salariés ?

Choix 2 - Questions d'ordre juridique

- 1/ Quelles sont les conditions de validité d'un contrat ?
- 2/ Dans quelle mesure le régime juridique de l'activité professionnelle contraint-il la liberté d'organisation du travailleur ?
- 3/ Comment le droit gère-t-il le risque lié à la santé et à la sécurité du travail ?

Remarques générales

Le jury regrette le manque d'approfondissement dans les questions, ce qui explique la faible moyenne de l'épreuve. Les questions sont souvent traitées de manière très superficielle, sans définition préalable des notions et sans effort de structuration. Le jury encourage les candidats à valoriser la rigueur du raisonnement et la qualité de l'argumentation.

Les réponses témoignent d'un manque de maîtrise des notions et concepts de base, en économie comme en droit. Le manque de rigueur et d'actualisation des connaissances dans le traitement des questions est à souligner. La majorité des candidats ne maîtrise pas suffisamment les références théoriques attendues.

Le jury reste néanmoins conscient du temps limité dont disposent les candidats et n'exige pas, en conséquence, un formalisme comparable à celui que l'on est en droit d'attendre dans une dissertation. Un minimum de structuration est toutefois attendu.

Le jury valorise par ailleurs les candidats qui proposent des connaissances actualisées.

Concernant les questions d'économie :

- beaucoup de candidats ont des difficultés à définir certaines notions de base : il en va ainsi de la productivité du travail, du protectionnisme, et du dysfonctionnement du marché du travail ;
- la notion de déterminants de la productivité du travail n'est pas toujours comprise. De ce fait, les arguments manquent de pertinence et sont confus, voire anecdotiques ;
- les politiques publiques de relance de la croissance sont rarement abordées. Les arguments pour expliquer les politiques publiques de flexibilité de la main d'œuvre et de traitement social sont particulièrement pauvres. Très peu de candidats abordent l'impact défavorable sur les salariés des mesures protectionnistes.

Concernant les questions de droit :

- les principes de base de contrat ne sont pas acquis. Peu de candidats ont été en mesure de mentionner et expliquer les différentes conditions de validité d'un contrat.

Les sanctions du non-respect des conditions de validité du contrat sont rarement abordées ;

- la notion de régime juridique de l'activité professionnelle n'a pas été comprise. Les trois statuts professionnels, à savoir le statut d'indépendant, de salarié et de fonctionnaire ont été rarement abordés. Peu de candidats ont été capables d'expliquer que ces statuts ne laissent pas aux professionnels le même degré de liberté dans l'organisation de leur travail ;

- quant au droit du travail protégeant la santé et la sécurité des salariés, la qualification de l'obligation en obligation de résultat est rarement mentionnée. Les droits des travailleurs en matière de sécurité et l'étendue de la responsabilité de l'employeur sont peu abordés.

Conseils aux candidats

Si, en termes de contenu, les programmes de BTS constituent la référence, le niveau d'exigence dans la maîtrise des concepts est celui du master 1. En conséquence, il est conseillé de s'appuyer sur les ouvrages universitaires de référence et sources diverses de même niveau. Les concepts et définitions doivent être connus et les mécanismes maîtrisés.

Le jury rappelle qu'il est indispensable de poser les définitions et de contextualiser pour réussir cette partie de l'épreuve. † Le jury encourage les candidats à soigner le travail d'argumentation et de démonstration.

La gestion du temps est un enjeu majeur de la réussite : le candidat doit veiller à répartir son temps de façon plus harmonieuse entre les deux parties, de manière à consacrer le temps nécessaire à un traitement plus approfondi des questions.

Conclusion

Pour réussir cette épreuve, les candidats doivent non seulement avoir des bases théoriques solides, mais aussi développer des compétences en termes de méthodologie.

2. Épreuves d'admission

Les deux épreuves orales d'admission comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement du champ disciplinaire du concours, notamment dans son rapport avec les autres champs disciplinaires.

Remarques inhérentes aux deux épreuves orales

Le candidat doit s'exprimer avec conviction et motivation. Il convient de bannir une attitude trop désinvolte à l'égard du jury. Par ailleurs, le jury attend légitimement une tenue vestimentaire correcte. Il est conseillé aux candidats d'écouter jusqu'à leur terme les questions du jury afin d'y apporter des réponses structurées, pertinentes et en phase avec les attentes du jury. Le point de vue du candidat doit être légitimé, ses positions justifiées. Une attention particulière doit être portée sur la précision et la justesse du vocabulaire. Le candidat ne doit pas négliger :

- l'utilisation des moyens d'enseignement modernes et adaptés notamment informatiques, télématiques, audiovisuels,
- les conditions de réussite pour le public visé,
- la dimension citoyenne inhérente au métier d'enseignant.

En annexe 1 figure la note transmise aux candidats admissibles de la session 2017 précisant les conditions de déroulement des épreuves orales.

2.1 Épreuve de mise en situation professionnelle

- Durée de préparation 3 heures
- Durée de l'épreuve : 1 heure (exposé du candidat 30 minutes maximum, entretien avec le jury 30 minutes maximum)
- Coefficient : 2

L'épreuve consiste en la présentation et la justification de la démarche suivie pour la construction d'une séquence pédagogique. La séquence porte, **au choix du candidat**, sur le management des organisations, l'économie ou le droit. Ce choix est indiqué par le candidat au moment de son accueil sur le site de passage des épreuves. Le jury lui fournira le sujet de la matière choisie au moment de son entrée en loge. Le jury a proposé pour cette session, pour chacune des trois matières concernées, des sujets fondés sur le référentiel de la spécialité STMG.

Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury. Elle précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves (voir exemple de sujet en annexe 2).

Sur les six candidats admissibles, cinq se sont présentés aux épreuves d'admission : quatre candidats ont choisi d'orienter leur séquence pédagogique dans le domaine du management des organisations, un candidat dans celui de l'économie, aucun en droit.

La moyenne des notes obtenues à cette épreuve est de 9,4 ; les notes s'étalent de 02/20 à 17/20.

Conseils aux candidats :

- les objectifs et la durée de la séquence proposée doivent être précisément définis et réalistes,
- les contenus disciplinaires abordés doivent être maîtrisés,
- le déroulement de la séquence, le contenu, les supports doivent être présentés avec précision,
- les choix pédagogiques et didactiques doivent être justifiés.

2.2 Épreuve d'entretien à partir d'un dossier

- Durée de préparation : 2 heures
- Durée de l'épreuve : 1 heure (exposé du candidat 30 minutes maximum, entretien avec le jury 30 minutes maximum)
- Coefficient : 2

L'épreuve consiste en l'exploitation didactique, dans le champ des sciences de gestion et du tourisme, d'une situation organisationnelle réelle, observée ou vécue par le candidat. Elle prend appui sur un dossier documentaire d'une dizaine de pages maximum (hors annexes) produit par le candidat.

Le jury propose un sujet, à partir du dossier, qui précise le contexte et les conditions de l'enseignement envisagé.

Au cours de l'exposé, le candidat présente les réponses qu'il apporte au sujet et justifie les orientations qu'il privilégie. L'entretien qui suit permet au jury d'approfondir les points qu'il juge utiles. Il permet en outre d'apprécier la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son futur métier, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions : classe, équipe éducative, établissement, institution, société, partenaires professionnels. La prise en compte des valeurs qui portent les enseignements au sein de l'Éducation nationale sera interrogée.

Le candidat doit éclairer le jury en s'appuyant sur des éléments saillants de son dossier.

La moyenne des notes obtenues à cette épreuve est de 8,4 ; les notes s'étalent de 02/20 à 14/20.

Conseils aux candidats :

- les éléments présentés dans le dossier doivent être aisément exploitables pour la transposition didactique attendue,
- les objectifs et la durée de la séquence doivent être précisément définis et réalistes,
- la gestion du temps de l'épreuve doit être maîtrisée,

- les éléments présentés doivent attester d'une veille professionnelle et technologique attentive, en particulier par apport à la gestion des activités touristiques,
- le référentiel des compétences liées au métier de professeur doit être connu,
- les réponses apportées aux questions relatives aux valeurs de la République doivent être pertinentes et convaincantes.

Annexe 1 : note aux candidats admissibles
CAPET externe « économie et gestion » option E (session 2017)

• **Épreuve de mise en situation professionnelle**

En fonction du choix effectué par le candidat avant le démarrage de la préparation, un sujet de droit, d'économie ou de management lui est remis. Le sujet précise explicitement le thème et le niveau de la classe de la séquence pédagogique demandée ainsi que le contexte dans lequel se déroulera cette séquence (par exemple, nature de l'établissement, nombre d'élèves, place de la séquence dans le déroulement de l'année, possibilité d'accès à des postes d'informatiques, etc.).

Au cours des trois heures de préparation, le candidat peut consulter tous les documents qu'il a apportés dans la perspective de l'épreuve (y compris ouvrages de référence, manuels scolaires, dictionnaire). Il peut utiliser son propre équipement numérique dès lors que celui-ci dispose d'une autonomie d'alimentation.

En revanche, ne sont pas autorisés :

- l'accès aux réseaux numériques (quelle qu'en soit la modalité : câble, wifi, clé, etc.) ;
- les dispositifs d'impression, y compris portables ;
- tout autre matériel électronique (en particulier, téléphone).

L'utilisation de l'équipement numérique du candidat est autorisée lors de la présentation et de l'entretien avec le jury. Le candidat peut éventuellement mobiliser la vidéo-projection en utilisant l'équipement installé dans la salle d'interrogation sous réserve que le candidat donne au moment de son entrée en salle d'interrogation une clé USB avec les documents enregistrés au format PDF. Un tableau est également mis à sa disposition.

• **Épreuve d'entretien à partir d'un dossier**

Pour cette épreuve d'admission, les candidats doivent impérativement faire parvenir leur dossier en deux exemplaires au secrétariat du jury (adresse de l'établissement scolaire où se déroulent les épreuves d'admission mentionné sur la convocation), cinq jours francs avant le début des épreuves d'admission.

Le dossier est un document d'une dizaine de pages (hors annexes), rédigé par le candidat à partir d'une observation réelle d'une organisation (entreprise, association, collectivité publique) faite personnellement par le candidat dans le cadre d'un stage ou d'une expérience professionnelle. Il comporte des descriptions et des analyses des situations observées ou vécues ainsi que des informations de contexte, données, illustrations permettant d'en rendre compte. Le dossier ne comporte pas de présentation de leur exploitation pédagogique ou didactique.

À partir du dossier du candidat, la commission d'interrogation propose un sujet qui fixe le thème et le niveau de classe dans lesquels le candidat doit situer son exploitation didactique.

L'extrait de programme ou de référentiel correspondant peut être fourni au candidat avec le sujet. La nature de l'exploitation attendue est précisée dans le sujet ; elle traite de la transposition didactique des situations organisationnelles issues du dossier : analyses, conditions, portées et limites.

Pour cette épreuve, seul le dossier imprimé peut être apporté par le candidat (sans aucun ajout par rapport à celui qui a été transmis au jury) ; en conséquence, tout autre document ou matériel ne pourra être utilisé lors de la préparation ou lors de l'entretien de cette épreuve. Un tableau est mis à disposition du candidat dans la salle d'interrogation.

Nota : les programmes de référence sont ceux de la classe de première STMG (économie, droit, management, sciences de gestion), de terminale STMG (économie, droit, management) et du BTS tourisme.

Annexe 2 - Exemple de sujet d'oral

CAPET EXTERNE D'ÉCONOMIE ET GESTION
Option GESTION DES ACTIVITES TOURISTIQUES
Session 2017
ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION
Mise en situation professionnelle
Coefficient 2
Préparation : 3 heures
Durée de l'épreuve : 1 heure
(présentation : 30 minutes ; entretien : 30 minutes)

Sujet n°2

Vous avez la responsabilité de l'enseignement suivant :

ECONOMIE en classe de terminale STMG (Sciences et Technologies du Management et de la Gestion)

Le contexte pédagogique est le suivant :

Vous êtes enseignant.e d'économie et gestion dans un lycée polyvalent d'une grande agglomération du sud de la France. Vous avez en charge l'enseignement de l'économie et du droit en 1^{ère} et terminale STMG, spécialité Ressources Humaines et Communication, et l'accompagnement personnalisé en terminale. L'établissement propose des formations post-baccalauréat, notamment le BTS Tourisme dans lequel vous intervenez en Cadre Organisationnel et Juridique des Activités Touristiques et en atelier de professionnalisation pour accompagner les étudiants dans la préparation de leur Etude Personnalisée Encadrée conjointement avec l'équipe pédagogique de BTS. Pour la session 2016, le taux de réussite de l'établissement au baccalauréat STMG est de 82 %, et de 92 % pour le BTS tourisme.

Nous sommes au mois de janvier de l'année scolaire, à quelques jours de l'ouverture du portail Admission Post Bac. Les futurs bacheliers vont devoir prendre une décision pour leur avenir professionnel. Un baccalauréat blanc est prévu avant les vacances scolaires d'hiver. La classe de terminale STMG comprend 32 élèves, 22 filles et 10 garçons. Les élèves sont spontanés, attachants, mais ont des difficultés à rester concentrés pendant toute la séance. Ils présentent des difficultés au niveau de l'expression écrite. Le travail d'analyse est laborieux et la prise de notes chaotique.

Vous animez aujourd'hui lundi, de 10 heures à 12 heures, le cours d'économie de terminale STMG en classe entière. La séance se déroule dans une salle équipée d'un PC et d'un vidéo-

projecteur. Vous entamez le thème VII relatif au fonctionnement du marché du travail.

Vous présenterez un projet de séquence pédagogique sur le thème suivant :

Le chômage résulte-t-il de dysfonctionnements sur le marché du travail ?

En vous appuyant sur les ressources mises à votre disposition, vous présenterez :

- Les objectifs et la place de la séquence dans votre progression pédagogique,
- Le déroulement envisagé,
- Les supports et outils utilisés, notamment numériques,
- Vos propositions en matière d'évaluation,
- Les transversalités envisagées,
- Les autres aspects que vous jugerez utiles de présenter.

Annexe : extrait du programme d'économie du cycle terminal de la série Sciences et Technologies du Management et de la Gestion.

Thèmes	Notions	Contexte et finalités
VII. Le chômage résulte-t-il de dysfonctionnements sur le marché du travail ? (20%)		Si le marché du travail présente des similitudes avec le marché des biens, il possède aussi des caractères très spécifiques qui tiennent à la nature de l'offre et de la demande. Le déséquilibre sur ce marché prend la forme du chômage qui a des implications économiques et sociales importantes. Deux conceptions s'opposent pour expliquer ce déséquilibre en mettant l'accent soit sur les conditions de l'offre, soit sur le niveau de l'activité économique.
VII.1. Le fonctionnement du marché du travail	- L'offre et la demande de travail. - La population active et le taux d'activité. - Les emplois typiques et atypiques.	Le travail, comme les produits, fait l'objet d'une offre et d'une demande sur un marché. Ce dernier possède toutefois des caractéristiques et un fonctionnement propres : - au niveau individuel, l'offre de travail est fonction de la décision des acteurs d'entrer ou de rester en activité. À l'échelle d'un pays, d'autres facteurs interviennent, notamment la taille de la population active ainsi que le taux d'activité ; - la demande de travail est fonction de la nature de la combinaison productive (dont le coût du travail est une résultante) et du niveau de demande anticipée par l'entreprise ; - le marché du travail est un marché très segmenté sur lequel on distingue notamment une diversité d'emplois selon le statut juridique (CDI, CDD, CTT) et le nombre d'heures proposées (temps partiel).
VII.2. Les explications principales du chômage	- Les négociations salariales. - Les contraintes légales et conventionnelles. - Le Smic. - Le chômage et le taux de chômage. - La flexibilité du marché du travail. - Le chômage structurel et conjoncturel.	Le prix sur ce marché - le salaire - résulte à la fois d'un compromis entre employés et employeurs ainsi que d'une négociation entre les représentants des employeurs et les représentants des salariés. Si les négociations et les décisions d'emploi intègrent les contraintes économiques et institutionnelles, la détermination du volume d'emploi échappe cependant au domaine de la négociation. Le problème majeur sur le marché du travail est le chômage, causé par un déséquilibre entre l'offre et la demande de travail. Les causes de ce dernier font l'objet d'interprétations multiples. Parmi celles-ci, on se limite à distinguer : - une approche en terme d'insuffisante flexibilité du marché du travail : contraintes qui pèsent sur la fixation des salaires et alourdissent le coût du travail (salaire minimum légal, charges sociales), législation protectrice de l'emploi ; - une approche en terme d'insuffisance de la demande et de l'activité économique ; - une approche en terme d'inadéquation entre les qualifications offertes par les individus et celles recherchées par les entreprises.